Vos questions / nos réponses

addict aux jeux

Par Profil supprimé Postée le 02/08/2024 12:47

> j ai la maladie de parkinson, j ai un traitement qui ma rendu addict aux jeux. je suis surendette. est ce que je peut deposer un dossier de surendettement a la banque de france? ou ce n est pas la peine.

Mise en ligne le 05/08/2024

Bonjour,

Tout particulier dans l'impossibilité manifeste de rembourser ses dettes non professionnelles peut saisir la commission de surendettement. La procédure est réservée aux personnes physiques (et non aux entreprises) résidant en France.

La procédure de surendettement est entièrement gratuite et peut être engagée uniquement à la demande de la personne en situation de surendettement.

Nous vous joignons ci-après un lien vers le site officiel de l'administration française où vous trouverez tous les détails qui vous permettront de vous informer sur toutes les aides et démarches possibles. Vous pourrez ainsi évaluer si déposer un dossier de surendettement est souhaitable dans votre situation.

Si vous avez besoin d'assistance et de conseils dans vos démarches, vous pouvez vous faire aider par un(e) assistant(e) social(e). N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie.

Vous pouvez aussi trouver de l'aide dans un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Ces centres ont pour mission d'aider les personnes en difficulté avec le jeu. Vous pourrez à la fois y bénéficier d'un soutien psychologique et d'un accompagnement à toutes les démarches pour établir les dossiers qui vous seront nécessaires. Des équipes pluridisciplinaires spécialisées en addictologie (médecins, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux...) vous accueillerons sur rendez-vous, de manière confidentielle et gratuite.

Comme nous n'avons pas connaissance de votre ville/département, vous trouverez en fin de réponse un lien vers la rubrique "adresses utiles" de notre site internet. Grâce au moteur de recherches, vous pourrez trouver la structure la plus proche de votre domicile. N'hésitez pas à les appeler pour des informations et/ou un rendez-vous.

Si trouver une orientation vous semble difficile, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes joignables tous les jours au 09 74 75 13 13 de 8h à 2h du matin (appel anonyme et non surtaxé) ou par tchat via notre site internet, de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tout notre soutien dans vos démarches,

Bien cordialement,

En savoir plus :

- déposer un dossier de surendettement

Autres liens :

- Adresses utiles du site Joueurs info service